

COMPTE RENDU

Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 09 mars 2021

ORDRE DU JOUR

- Compte de gestion
- Compte administratif 2020
- Restes à Réaliser
- Affectation de résultat
- Retrait de la délibération n° 75/2020 et création du poste à temps plein de madame Gaubert Béatrice
- Questions diverses

Séance du conseil municipal du 09 mars 2021, à 20 heures 45 minutes.

Le conseil municipal de la commune de Saint Martin Lalande légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Guy Bondouy, maire

Présents : Bondouy Guy, Rouquet Françoise, Delrieu Jean-Pierre, Bourgeois Moyer Eliane, Dreuilhe Jean-Jacques, Courthieu Muriel, Ingrid Quief, Jammy Rolland, Daniel Kaprielian, Rémi Guilhemat, Estelle Dalla Rosa, Christophe Brousse, Mickael Leclair, Valitchek Rodolphe, Pascale Hebert

Absente excusée : Muriel Courthieu

Secrétaire de séance : Christophe Brousse

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers ayant pris part aux délibérations : 14

Date convocation du conseil municipal : 01 mars 2021

Date d'affichage de la convocation : 01 mars 2021

Délibération n° 4/2021

Domaine : finances locales

Sous domaine : Compte de gestion

Objet : vote du compte de gestion

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats dérivés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Considérant que les dépenses et recettes sont légalement justifiées

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 5/2021

Domaine : finances locales

Sous domaine : décisions budgétaires

Objet : vote du compte administratif

Monsieur Guy Bondouy, maire, ayant quitté la salle, a laissé la présidence à madame Françoise Rouquet

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par monsieur Guy Bondouy, maire

Après s'être fait présente le budget unique de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi ;

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débit et aux crédits portés à titre budgétaire et aux différents comptes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

Recettes de fonctionnement	942 397,82
Dépenses de fonctionnement	828 081,31
Recettes d'investissement	579 814,21
Dépenses d'investissement	600 600,06
Reprise de l'excédent de fonctionnement cumulé 2019	286 993,14
Reprise de l'excédent d'investissement cumulé 2019	293 409,26
Résultat de fonctionnement cumulé 2020	251 309,65
Résultat d'investissement cumulé 2020	272 623,41

Voté à l'unanimité

Délibération n° 6/2021

Domaine : finances locales

Sous domaine : divers

Objet : Restes à Réaliser

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des restes à réaliser potentiels pouvant être reconduit au budget 2021.

Voir tableau annexé ci-contre

Il demande au conseil municipal de se prononcer

Après en avoir longuement délibéré, le conseil municipal décide :

- De voter favorablement les restes à réaliser tels qu'annexés à la présente

Vote à l'unanimité

Délibération n° 7/2021

Domaine : fonction publique

Sous domaine : personnel titulaire

Objet : retrait de la délibération n°75/2020 –
création d'un poste à temps plein d'agent de maîtrise

Monsieur le maire informe l'assemblée que la délibération n°75/2020 est entachée d'illégalité compte tenu que celle-ci aurait dû être validé postérieurement à l'accord du comité technique

En conséquence, il s'avère nécessaire de retirer celle-ci

Compte tenu de l'avis du comité technique en date du 19 janvier 2021 de madame GAUBERT Béatrice, agent de maîtrise, le poste est créé à temps plein au 1^{er} mai 2021.

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021
- Modifie le tableau des effectifs comme ci-dessous

Cadre d'emploi	Catégorie	Effectif budget	Effectif pourvu	Temps non complet
<u>Service administratif</u>				
- Attaché territorial	A	1	1	
- Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
- Adjoint administratif territorial	C	1	1	1
<u>Service technique</u>				
- Agent de maîtrise principal	C	1	1	
- Agent de maîtrise territorial	C	3	3	
- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe au titre des conditions antérieures applicables en 2016	C		1	
- Adjoint technique	C	3	3	1
<u>Service social</u>				
- Agent territorial spécialisé des écoles maternelle principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	

Voté à l'unanimité

Questions diverses

- Embauche d'un nouveau secrétaire à compter du 1^{er} juin 2021, suite au départ à la retraite de madame Lanjard Sylvie. Présence en Mairie un jour par semaine
- PLU en vigueur à compter du 11 mars
- Acticity un rendez vous est prévu pour avoir des informations
- Dégradation du pont du canal au niveau de l'écluse du Vivier les démarches sont en cours
- A l'étude : projet d'un poulailler partagé
- Le site internet va d'ici peu être fonctionnel
- A compter de cette année Le SMICTOM ne fournit plus de poches poubelles